

Image not found or type unknown



Voiture accidentée sans ct

Par **sam**, le **14/12/2010** à **22:57**

Bonjour,rnrnMa voiture a été vandalisée, je pense qu'elle ne sera pas réparable ms voila mon CT n'est plus valide depuis 1 an, est ce que mon assurance peut refusé le remboursement des degats, merci pour vos réponses rapide

Par **sam**, le **15/12/2010** à **21:06**

vous battez pas pour répondre, ca m'aiderais beaucoup si qqun pouvait m'eclaircir la dessus

Par **chaber**, le **19/12/2010** à **15:43**

BonjourrnrnLes intervenants sur le site sont des bénévoles et ne peuvent pas toujours donner réponse immédiatementrnrnSi vous êtes assuré contre le risque de vandalisme, il y aura nomination d'un expert qui se rendra compte que le controle technique n'a pas été fait.rnrnIl estimera la valeur de votre véhicule déduction faite des frais qui auraient dus être effectués lors du passage au controle technique.rnrnSeuls seront pris en charge les dommages réels résultant du vandalisme.